

## Tous ensemble contre la dégradation des conditions de travail !

La situation des personnels à la Région Île-de-France n'est plus tenable ! Le travail des personnels devient une véritable souffrance et **les conséquences sur leur santé** sont de plus en plus grandes : stress, grande fatigue, épuisement, AVC, dépressions, suicides ou tentatives de suicide, en lien évident avec les conditions de travail. Ces soucis découlent directement de la gestion managériale sous grande pression hiérarchique des agents techniques des lycées et des personnels du siège.

Dans les faits, la dégradation des conditions de travail se traduit par :

- **Le manque de personnel** : la charge de travail en augmentation (hausse des effectifs d'élèves par exemple) est rarement prise en compte et de manière largement insuffisante en tous cas.
- **Le non remplacement des agents absents** qui s'est accru depuis que la Région les gère. Cela alourdit encore la charge de travail et peut malheureusement créer des tensions parmi les personnels surchargés.
- **Le « rattrapage » des heures annualisées lors des arrêts de maladie.**
- **Les sanctions**, proposées par les chefs d'établissement et les gestionnaires, sont systématiquement suivies par la Région, sans accorder le moindre crédit à la version des agents. Ces pratiques arbitraires et infantilistes sont parfois aggravées par l'usage de pointeuses, illégales car non décidées en CTP.
- **Mutation d'office** dans l'intérêt du service, contraire à la législation et à la jurisprudence, de certains personnels qui ont signalé des actes de maltraitance ou de harcèlement (moral ou sexuel) dont ils ont été victimes ou témoins
- **Le renforcement de la hiérarchie** est accentué par le recours systématique à l'approbation des gestionnaires et/ou chefs d'établissement pour les demandes de formation, de décharge syndicale. Le droit syndical pour tous est souvent entravé par des pressions, des menaces, de la désinformation et des prétextes tels que les nécessités de service.
- **Le déni de certains accidents du travail pour des motifs très «surprenants».** On ne prendra qu'un exemple : dans un lycée des Hauts de Seine, une agente a fait une chute pendant son service et s'est cassé plusieurs dents. La Région refuse de reconnaître cette chute comme un accident du travail car selon elle : « le choc sur le sol a entraîné la perte de plusieurs dents car elle n'a fait aucun geste pour ralentir ou contrer sa chute... ». Cet exemple est révélateur du mépris de la Région pour les ATTEE !

En réponse à ces problèmes signalés par plusieurs organisations syndicales et les personnels de certains établissements, la Région a mis en place une organisation qui allonge le temps de travail des agents, refuse de répondre aux courriers des personnels et propose des audits et des diagnostics pour constater des problèmes évidents.

### Les solutions sont pourtant simples :

- **Embaucher** massivement des agents titulaires à la hauteur des besoins exprimés par les personnels.
- **Titulariser tous les personnels précaires**, et ne plus recourir à ce type de contrat.
- **Remplacer** tout agent absent le plus rapidement possible.
- Proposer des **formations** répondant aux besoins des établissements pour ne plus avoir recours aux entreprises privées et/ou aux aspirations des collègues, **en accès direct** (sans avoir besoin de passer par la hiérarchie) et .
- Favoriser le **dialogue** et la **coopération**, au lieu de développer les hiérarchies intermédiaires et les rivalités.
- **Développer prise en charge et prévention médicales, au lieu de nier ou de minimiser les problèmes de santé.**